

Tous ceux qui, à une époque quelconque, ont fait partie de la Société, et tous ceux qui veulent assister à cette convention et se faire inscrire comme membres, obtiendront sur demande spéciale au secrétaire, les certificats qui viennent d'être mentionnés.

Les membres des Cercles Agricoles pourront aussi obtenir ces certificats en s'adressant au soussigné par l'entremise de leur curé ou de leur président.

Il faut avoir ces certificats avant de partir pour obtenir la réduction. Demandez-les de suite pour être sûr de les avoir à temps.

Tous ceux qui enverront immédiatement au secrétaire leur souscription pour 1891, \$1, recevront à temps ces certificats de chemins de fer; l'envoi de la souscription comptera pour une demande de certificat.

Ne manquez pas de venir à la convention et d'y inviter vos amis, ceux surtout qui ont quelque intérêt dans des fabriques de beurre et de fromage ou dans quelque autre branche de l'industrie laitière.

Nous vous serions obligés de faire annoncer cette réunion à la porte de votre église tous les dimanches d'ici à la convention.

Inutile de répéter que le public intéressé est invité à assister à nos séances dont l'entrée est gratuite. Nous voulons, avant tout, que l'œuvre de la Société profite au plus grand nombre possible.

#### UN SUJET IMPORTANT

A nos membres anciens et nouveaux, nous avons distribué ce printemps un programme établissant les conditions dans lesquelles des Syndicats de fromageries ou de beurceries pouvaient se constituer. Nous attirons de nouveau l'attention sur ce programme. La Société cherche à faire bien apprécier l'importance majeure qu'il y a de travailler avec un peu plus d'entente à l'amélioration de la fabrication. Former un syndicat, c'est, en deux mots, s'entendre entre propriétaires de fabriques d'un même district ou d'une même région (mais au nombre de pas plus de 25 à 30) 1. pour s'engager un fabricant de première classe qui aura la surveillance de la fabrication et de l'épreuve du lait et qui pour cela aura, constamment pendant tout l'été, à faire la visite de ses fabriques; 2. pour supporter en commun les frais de cette surveillance et de cet enseignement. Le gouvernement local pour l'année écoulée, avait promis de contribuer, moitié pour moitié, aux frais d'enseignement des syndicats; il n'y a aucune raison de supposer que cette contribution ne sera pas continuée à l'avenir.

La Société de son côté prendra des mesures pour préparer les inspecteurs que les syndicats engageront, à remplir efficacement leurs fonctions. Dans le cours de l'hiver, si rien ne dérange les projets actuels, la société fera donner un cours d'industrie laitière à ces inspecteurs.

Tout le projet sera développé à la convention; les régions qui ont déjà décidé de s'organiser voudront bien envoyer des délégués à la convention, afin d'offrir toutes les suggestions convenables à la mise en marche de cette importante amélioration.

Les bons fabricants sont priés de se préparer en vue de remplir ces postes d'inspecteurs.

La Société aura besoin d'un inspecteur général pour la saison prochaine. Ceux qui ont les qualités nécessaires pour remplir ce poste, sont priés d'envoyer leurs offres de service au secrétaire. Ces offres seront soumises au bureau de direction à la Convention de Sorel, pour décision dans le cours de l'hiver. Salaire, \$350 et pension en voyage.

Nos membres pourront obtenir du Secrétaire des formules de rapports de fabriques.

Cette formule est celle adoptée à la convention de l'Assomption sur la proposition de M. J. C. Chapais, pour empêcher que des rapports faux ou intentionnellement incomplets ne soient publiés.

Tous les rapports que l'on voudra bien nous expédier sur cette formule seront reçus avec plaisir, parce qu'ils pourront servir à la statistique des fabriques; ils seront publiés dans nos rapports si on en exprime le désir.

Venez sans faute à Sorel et demandez à vos amis d'y venir, Mercredi et Jeudi, les 26 et 27 novembre courant.

Par ordre,

J. DE L. TACHÉ,

Boîte 1023, Québec.

Secrétaire S. I. L.

#### Soins à donner au verger avant les fortes gelées de l'automne

A cette époque enlevez, autour de chaque arbre et à une distance de cinq à six pouces du tronc, une certaine quantité de terre à la profondeur de huit à dix pouces. Après avoir placé cette terre en tas, vous la brûlerez au moyen de broussailles: c'est un moyen efficace pour la destruction des insectes qui s'attaquent aux arbres fruitiers. Avant de remettre cette terre autour des arbres, ajoutez-y des cendres ou de la chaux, et vous donnerez plus de vigueur à vos arbres fruitiers.

#### Quantité approximative de farine et de pain obtenus au minot de différents grains

Si le blé pèse 60 livres au minot, il produira 48 livres de farine ou 64 livres de pain; le seigle pesant 54 livres au minot, produira 42 livres de farine ou 56 livres de pain; l'orge pesant 48 livres au minot, produira 37½ livres de farine ou 50 livres de pain; l'avoine pesant 40 livres au minot, produira 22½ livres de farine ou 30 livres de pain.

Si le blé n'a pas atteint sa complète maturité il produira davantage de farine et obtiendra un meilleur prix sur les marchés. Au contraire le blé que l'on destine à la semence doit avoir atteint sa complète maturité.